

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

SEANCE DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N° 23
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
18	19

L'an deux mille vingt-deux et le dix mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :
- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)

Karine PERROTIN a été nommée secrétaire

Date de la convocation
04/03/2022

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les subventions année 2022 aux associations suivantes :

OBJET
DE
LA DELIBERATION

- Chorale LA DO RE
- Biscan Pa
- Instant Fitness
- Bien-être Gym
- Dance Attitude
- Comité des Fêtes
- Les Vétérans entente sportive
- Loisirs Sportifs de Saint-Chaptes
- La Randonnée Saint-Chaptoise
- La Diane Saint-Chaptoise
- Les Sorcières de Saint Chaptes
- L'Association pour la Conservation du Patrimoine et de la Ruralité
- Les Pékélets
- Tennis Club
- La Boule Froide
- Futsal St Chaptois
- Ecole de raseteurs
- Jardins partagés
- Gardon N'Roques
- La Source
- Club Taurin Lou Biou
- Pour Saint Chaptes

**SUBVENTIONS AUX
ASSOCIATIONS POUR
L'ANNEE 2022**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité (G. CHANEAC ne prend pas part au vote pour l'Association Ecole de raseteurs ; K. PERROTIN ne prend pas part au vote pour Loisirs sportifs ; M. FILIPIAK, représentant J.-M. SARTEL, ne vote pas en son nom pour le Club Taurin ; Mme MOUSSET ne prend pas part au vote pour l'Assoc. Pour St Chaptes) :

- Décide d'accorder pour 2022 une subvention de 160 € à chacune des 22 associations désignées ci-dessus.

- Dit que la subvention sera versée après fourniture des documents justificatifs suivants : composition du bureau, attestation d'assurance, bilan moral et financier de l'année écoulée et numéro SIRET pour les associations ne l'ayant pas encore fourni.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220310-DE23-100322-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2022

Affichage : 14/03/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

